

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 DECEMBRE 2018 A 18H30**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J.L. LOURADOUR ; M. JAMIN ; J. COURTAULT

Représenté : J. F. MELOT par M. JAMIN

Absent : J. F. BENEZY

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Jeudi 29 novembre 2018

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 septembre 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Désignation du délégué au PNR Millevaches en Limousin**

Suite à l'entrée de Confolent-Port-Dieu dans le périmètre du PNR Millevaches en Limousin, il convient de désigner un délégué qui représentera la commune au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité Jean-François MELOT.

### **3. Assurance statutaire du personnel**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Madame le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

### **4. Tarif de l'eau**

Madame le Maire propose de fixer le tarif de l'eau pour l'exercice 2019 sans augmentation par rapport à 2018, soit :

Abonnement :	65,00 €
Prix du m <sup>3</sup> d'eau :	0,78 €

Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

### **5. Indemnité Agent recenseur**

Le recensement de la commune aura lieu cette année du 17 janvier au 16 février 2019. Il sera effectué par Jean-Luc Chatelain.

Madame le Maire propose de lui attribuer une indemnité de 100 € pour les frais de transport. Cette indemnité lui sera versée en complément de la dotation de 134 € allouée par l'INSEE.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6. Frais de scolarité Merlines**

En 2017, une convention avait été signée concernant les frais de scolarité des enfants inscrits à l'école maternelle de Merlines. La participation était de 600 € par élève.

Le montant de cette participation étant passée à 900 € par élève, une nouvelle convention doit être validée.

Accord est donnée à l'unanimité.

## **7. Projets 2019**

### Four du Bourg

L'objectif est d'en faire une salle hors sac pour randonneurs. Confolent est devenu le point de départ du chemin « La Dordogne, de villages en barrages » qui part de Confolent jusqu'à Argentat et attirera de nombreux randonneurs. Il servira également de lieu d'échanges de livres.

Aide du Conseil départemental à hauteur de 45 % et de l'État à hauteur de 20 % et à voir avec le PNR.

Le Conseil municipal envisage également de rénover l'appartement au dessus de la mairie pour en faire un gîte d'étape. La randonnée est une ressource économique importante dont pourrait bénéficier Confolent en misant sur cet atout.

### Voirie communale

A évaluer après l'hiver.

Dotation du Conseil départemental de 40 % sur une assiette de 25.000 € HT.

### Divers

Refaire l'entrée du parking sur le site de Trappes

## **8. Questions diverses**

### Transfert de la compétence à la carte « Eclairage Public » au Syndicat de la Diège

Le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence à la carte « Eclairage Public » au Syndicat de la Diège portant uniquement sur les opérations d'investissement (option B) comprenant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur des installations d'éclairage public à créer ainsi que celle relative aux travaux pour les installations d'éclairage public existantes (en particulier, les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses de ces installations, étant précisé que le Syndicat peut assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, ainsi que toutes les actions visant à la performance énergétique et organisant la collecte des certificats d'économies d'énergie).

### Club nautique

Madame le Maire indique qu'il n'existe aucune convention de mise à disposition du ponton au Club nautique. Elle propose de rencontrer le Président afin de fixer les termes de cette convention pour mise en délibération au prochain Conseil.

Le Conseil marque son accord.

### Courrier aux riverains des voies communales pour élagage

Comme proposé par Jean-François Melot, lecture est faite du courrier qui sera adressé aux riverains des voies communales pour l'entretien des plantations.

### Cérémonie des vœux

Dimanche 13 janvier 2019 à 14h30